

ABONNEMENT.

SAUMUR :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
POSTE :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :
 A SAUMUR,
 chez tous les Libraires ;
 A PARIS,
 Chez DONGREL et BULLIER,
 Place de la Bourse, 33 ;
 A EWIG,
 Rue Fléclier, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
 Du droit de refuser la publication
 des insertions reçues et même payées,
 sauf restitution dans ce dernier cas ;
 Et du droit de modifier la rédaction
 des annonces.
 Les articles communiqués
 doivent être remis au bureau
 du journal la veille de la repro-
 duction, avant midi.
 Les manuscrits déposés ne
 sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
 Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
 Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
 traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

29 Juin 1880.

Chronique générale.

LES DÉFAILLANCES DU SÉNAT.

Le vote du Sénat contre les pétitions ca-
 tholiques est une chose grave.

Cette Assemblée, qui a repoussé l'article
 7 de la loi Ferry, n'ose pas se prononcer
 contre les décrets du 29 mars qui sont une
 mesure bien autrement révoltante que l'arti-
 cle 7.

Le rejet de cet article 7 impliquait logiquement
 l'acceptation de la proposition du duc
 d'Audiffret-Pasquier relativement aux péti-
 tions.

Ayant rejeté l'article et reculant devant
 l'acceptation de la proposition, le Sénat vient
 de se déjuger.

Cela prouve, à l'évidence, que la majorité
 sénatoriale d'aujourd'hui n'est plus la ma-
 jorité d'hier.

Si la France conservatrice avait compté
 sur les républicains du centre gauche pour
 arrêter le gouvernement dans la voie des
 folles persécutions, la France conservatrice
 s'est trompée.

Ces modérés, ces bourgeois, comme di-
 sent les radicaux, ont la passion du gouver-
 nement.

Pour les amener à voter contre les tyran-
 nies de M. Jules Ferry, il avait fallu toute la
 dépense d'éloquence et l'exemple de ce ma-
 lade qui a la nostalgie du portefeuille, M. Ju-
 les Simon.

Cet effort d'indépendance avait, paraît-il,
 épuisé le centre gauche sénatorial, puisque,
 sur le même terrain, à propos de la même
 question, il se rend à merci sur un simple
 discours de M. de Freycinet.

M. le président du conseil espérait peut-
 être que la soumission ne serait pas aussi
 complète, car, on le sait, il va de l'avant sans
 conviction et sans enthousiasme.

Combattant par ordre, M. de Freycinet a
 vaincu sans gloire.

L'ombre plantureuse de maître Gambetta
 a tout fait sans doute.

Quoi qu'il en soit, la Chambre haute est
 convaincue de servilisme.

Le dernier rempart de la vraie liberté
 n'existe plus.

Le Sénat, par cette défaillance, a signé son
 abdication.

**

LA COMMISSION DE L'AMNISTIE AU SÉNAT.

Les sénateurs se sont réunis hier à 3 heu-
 res pour nommer la commission de l'am-
 nistie.

Sont élus : MM. le général Pélistier, contre ;
 Pothuan, contre ; Honoré, pour ; Voisins-
 Lavernières, contre ; Tribert, contre ; Fournier,
 contre ; Féray, pour ; H. Martin, pour ; Jules
 Simon, contre.

Six commissaires sont opposés à l'amnis-
 tie, trois sont favorables.

Les suffrages se répartissent ainsi : pour
 les commissions favorables à l'amnistie, 94 ;
 pour les commissions hostiles, 418.

M. de Freycinet a insisté dans son bureau
 pour l'amnistie ; l'amiral Pothuan l'a com-
 battue énergiquement, et il a été élu commis-
 saire ; c'est le rejet presque certain de l'am-
 nistie plénière.

**

M. le garde des sceaux Cazot n'a pas fini
 de compter avec les magistrats qui, en dépit
 de toutes les épurations, préfèrent obéir à
 leur conscience qu'à des ordres de persécu-
 tion et de tyrannie.

Le Journal officiel d'hier publie un décret
 qui nous fait positivement connaître la dé-
 mission de M. d'Avout, procureur de la Ré-
 publique à Lons-le-Saulnier, et qui pourvoit
 au remplacement de M. Le Boucher, dont
 nous avons annoncé la retraite. Le décret
 nomme :

Procureur de la République à Nantes, M.
 Prétot, procureur à Lorient, en rempla-
 cement de M. Le Boucher, démissionnaire.

Procureur de la République à Lons-le-

Saulnier (Jura), M. Maire, procureur à Ar-
 bois, en remplacement de M. d'Avout, dé-
 missionnaire.

M. Cazot peut dès à présent s'approprier à
 remplir d'autres vides, car de nouvelles dé-
 missions sont annoncées.

M. Tribes, substitut à Privas, a envoyé sa
 démission au ministre de la justice.

M. Barbier, procureur de la République à
 Orthez, nommé substitut au Mans par un
 décret récent, vient d'envoyer sa démission
 et se propose de se faire inscrire au barreau
 de Poitiers.

M. Nivel, procureur de la République à
 Draguignan, est venu à Aix exprès pour ap-
 porter sa démission au procureur général
 Bessat, malgré les offres d'avancement qui
 lui ont été faites s'il voulait consentir à ap-
 pliquer les décrets.

Une dépêche de Perpignan nous fait con-
 naître la démission de M. Lombasle, substi-
 tut.

Le barreau, en protestant contre les ini-
 ques décrets du 29 mars et les magistrats
 qui refusent de les exécuter, donne là un
 grand exemple au milieu de la décadence
 des mœurs et des caractères.

**

L'amiral Jauréguiberry, ministre de la
 marine, aurait annoncé à ses collègues du
 cabinet qu'il était absolument décidé à se re-
 tirer.

Malgré l'insistance du Président de la
 République, l'honorable amiral a déclaré
 persister dans sa résolution.

Le gouvernement, paraît-il, autoriserait
 toutes les cavalcades possibles pour le 14
 juillet à Paris, mais refuserait, malgré le
 désir qui en a été manifesté par le Conseil
 municipal, qu'une quête soit faite au profit
 des amnésés.

On compte aujourd'hui onze nouveaux
 journaux politiques qui vont paraître à Paris
 dans le courant du mois prochain. Sept de
 ces journaux seront rédigés par d'anciens
 membres de la Commune qui rentrent en
 France.

Les adhésions recueillies aujourd'hui par
 M^e Rousse s'élèvent à SEPT CENT VINGT, et de
 nouvelles et nombreuses signatures sont en-
 core annoncées.

Jamais jusqu'ici on avait assisté à un pa-
 rail soulèvement de l'opinion judiciaire.

Le Siècle s'est mis à la recherche des juris-
 consultes qui n'adhèrent pas au mémoire de
 M^e Rousse, et le Siècle en a découvert un !
 C'est un avoué de Mantès !

Le Voltaire assure que le cardinal Guibert
 a ordonné aux curés des paroisses de son
 diocèse de recevoir, à titre de vicaires auxi-
 liaires, les membres des congrégations ex-
 pulsées.

On croit que la discussion publique de
 l'amnistie, au Sénat, sera fixée à jeudi pro-
 chain 4^{er} juillet. Les bureaux de la gauche,
 d'accord avec le gouvernement, demande-
 ront la fixation de cette date. Le Rappel si-
 gnale un projet tendant à accorder au gou-
 vernement le droit de gracier, avec les effets
 de l'amnistie, pendant deux mois.

Une leçon !

La Chambre des Communes d'Angleterre,
 par 153 voix contre 417, a voté la fermeture
 des cabarets pour la journée entière du di-
 manche.

Il est à peu près certain, aujourd'hui,
 que les Chambres ne se sépareront pas avant
 le 20 juillet.

Tous les journaux de Montpellier, sans
 distinction d'opinion politique, accusent for-
 mellement aujourd'hui le doyen de la faculté,
 M. Moitessier, d'être la cause des nouveaux
 troubles.

Dans une réunion privée qui s'est tenue
 dans l'après-midi de dimanche, 221 étu-
 diants, considérant que toute conciliation
 était impossible, ont décidé qu'ils interrom-
 praient tous les cours, qu'ils ne se retire-
 raient qu'après les trois sommations légales,
 et qu'ils écriraient à leurs députés respectifs
 pour les mettre au courant de la situation.

**

FEUILLETON DE L'ECHO SAUMUROIS.

L'ORPHELINE DU 41^e

(Suite.)

— Mal écrit, me dit-il. Le langage des salons
 n'est pas celui des ateliers. Vos personnages en
 blouses, qui se meuvent exactement comme les
 messieurs en habits noirs et s'expriment en termes
 choisis, choquent mes abonnés, adorateurs du réa-
 lisme au gros sel. Nous voulons le roman adultère,
 les meurtres compliqués d'argot, de pathos, de
 sabots, les associations ténébreuses et les hétérocom-
 bes qui font dresser les cheveux sur les crânes
 chauves ; nous ne sortons pas de là... Inondez
 donc vos pages de sang, dressez les échafauds, les
 gibets, la potence ; trompez les maris, remplissez
 les cimetières, déroutez les fins limiers de la police,
 moquez-vous des gendarmes, des tribunaux, de la
 justice, soyez canaille, mœurs actuelles... ; en ré-
 sumé, ayez du chic, mon cher.

— Ma foi, j'avais si soif de ce que vous savez que
 j'emprunté un modèle du genre ; j'écris « Sous les
 toits et dans les bas-fonds » ; je saupoudre ça de lar-
 mes et de sang. J'entasse crimes sur crimes, scélé-
 ratesses sur scélératesses, infamies sur infamies :
 Entre nous, c'était horrible.

— Parfait ! me dit le rédacteur, un second
 volume du même numéro, et l'Institut vous ouvre
 ses portes.

— Je l'écris ; mais le concierge de l'établis-
 sement est revêche ; mon pendant ne me le dévé-
 rouille pas. En revanche, les éditeurs et les direc-
 teurs assiègent mon entre-soi ; je vois mon nom
 placardé aux coins des rues, et comme finalement,
 dans mes feuilletons, je punis le vice et je recom-
 pense la vertu, tout est pour le mieux dans le pire
 des mondes possibles.

— Mais tu fausses le sens commun du peuple. Il
 est dangereux de remuer les égouts de la société.
 Les abjectes tendances de tes héros, se vautrant
 dans la boue, font la comparaison belle à nos ou-
 vriers qui s'enivrent, battent leurs femmes, laissent
 la huche vide au logis et ne vont à l'atelier que
 lorsqu'ils sont acculés dans l'impasse de la néces-
 sité. Que veux-tu qu'il advienne, si ton roman
 tombe sous leurs yeux, quand un remords agile
 leur conscience malade, et qu'ils se ressouvient
 qu'ils sont hommes, époux et pères ?

— Le bon mouvement — l'éclair du bien — à
 cette lecture, fondra comme neige au soleil. « Nous
 convertir, diront-ils, avons-nous mérité la prison,
 le bagne, l'échafaud ? Lorsque nous aurons assas-
 siné père et mère, comme les personnages de M.
 Lucien Fromy, il nous conviendra de changer de
 mœurs ; mais un coup de trop au cabaret, uné pile

à nos femmes, histoire de nous refaire la main, et
 un fêtu de paresse dans l'œil, misère ! Nous sommes
 des saints, comparés aux individus de « bas-fonds
 et sous les toits. »

— En voilà des gredins malins, que la Rousse ne
 parvient pas à happer. Cré matin ! qué malheur
 que j'étais capon ! je m'enrôlerais dans les tueurs
 de louves pour l'abolition des fortunes particuliè-
 res ! Elle existe, l'association. M. Lucien Fromy
 l'assure et il s'y connaît ; il argote si bien. C'est
 joliment chouette son roman. Mais puisque je
 n'ose sauter le pas, vogue la galère, vivotons en
 attendant qu'une grabuche politique me fournisse
 l'occasion d'imiter le fameux Tornicor, qui occit
 les gens qui l'embêtent et s'approprie leurs rentes
 au nez et à la barbe du commissaire de police qui
 n'y voit que du feu.

— Ah ! Lucien ! les auteurs de la sorte sont les
 assassins de la sécurité publique.

— Mon oncle !...

— Si du moins vous n'aviez perverti que la po-
 pulace. Mais non. Votre littérature malsaine exerce
 sa néfaste influence sur nos moyennes et hautes
 classes. Il s'est fondé une presse dite « d'actualité »
 qui, trempant sa plume dans l'écume de la vie
 légère, corrompt à plaisir la société française. Dans
 une langue qui n'a plus même le souvenir de notre
 belle langue du XVII^e siècle, elle raille, elle bafoue
 nos principes et nos institutions. Sacrifiant la vérité

au mot de la fin, elle rit de tout ce qu'il y a de
 plus sacré. Outre l'histoire, qu'elle dénature et tra-
 vestit dans ses romans, elle lacère les annales de
 nos gloires, parodie la religion et ridiculise la
 famille. Déployez ces journaux. Vous n'y lisez
 qu'articles de filles, cancanes de coulisses, scanda-
 les et faits divers monstrueux.

— Oh ! ils moralisent aussi.

— Moraliser ! Ah, tu appelles moraliser, dévoi-
 ler les vices secrets de nos mœurs, soi-disant
 pour que l'exemple nous en éloigne ! Depuis quand
 la vue d'un membre gangrené a-t-il guéri un sujet
 atteint de la gangrène ? Comment me jugerai-tu,
 si, l'imitant, j'allais promener d'étables en étables
 une vache atteinte du typhus, pour sauver le
 troupeau ?

— Tu l'écrierais : Vous êtes fou ! étouffez-la,
 enterrez-la, rien que la présence d'une bête ma-
 lade suffit à étendre la contagion.

— Certes.

— Alors pourquoi moraliser ainsi dans des arti-
 cles intitulés : Faut nous la faire. — Ils veulent
 des nêles. — On nous la casse. — Quel français !
 Comme il peint notre époque ! Et penser que tant
 d'ineptie a perdu le goût si fin, si délicat de nos
 pères.

— Nous en avons encore.

— Allons donc ! consulte les hommes : cent
 contre un soutiendraient que ces plumes et ce style

On a distribué samedi le nouveau projet sur les faillites. Dans le domaine civil, le projet a innové en ce qui concerne les droits de la femme du failli vis-à-vis des créanciers; il a innové aussi en ce qui concerne l'assimilation quant aux formes de la liquidation des biens de tout débetant saisi.

En matière pénale, la proposition fait disparaître certaines pénalités en ce qui concerne le dépôt du failli. Enfin, la proposition précise le caractère de la banqueroute simple ou frauduleuse.

L'ambassadeur siamois a fait hommage à M^{lle} Grévy, fille du Président de la République, d'une robe fort originale, dont le tissu, des plus rares, est réservé aux membres de la famille royale de Siam.

Heureuse demoiselle!

Le conseil municipal de Paris vient de décider que des plaques commémoratives seraient posées, à l'occasion du 14 juillet, sur l'emplacement de la maison jadis habitée par Camille Desmoulins et Danton. Elles porteront pour inscriptions :

A Camille Desmoulins,
qui, le premier, appela le peuple aux armes
le 14 juillet 1789
et contribua ainsi puissamment à la
prise de la Bastille.
Hommage de Paris reconnaissant
(14 juillet 1880).

A Danton,
l'un des principaux organisateurs du 10 août 1792,
le plus puissant inspirateur de la défense
nationale.

Hommage de Paris reconnaissant
(14 juillet 1880).

On lit dans le Soleil :

« On nous assure, et nous donnons ce renseignement sous toutes réserves, que l'on organise en ce moment, en l'honneur de M. Gambetta, une manifestation qui, de Paris, devrait s'étendre à tous les départements. Un certain nombre d'admirateurs de M. Gambetta se seraient cotisés pour faire les frais du tirage, à quelques milliers d'exemplaires, d'une adresse de félicitations, qui serait remise au président de la Chambre. Cent exemplaires, composés de plusieurs feuilles, divisées elle-mêmes en 400 carrés, seraient adressés à un comité organisé dans chaque arrondissement et déposé chez les notables de chaque quartier. Chaque citoyen, avant d'apposer sa signature, devrait justifier de sa qualité d'électeur.

» On se proposerait d'envoyer des exemplaires types à des comités spéciaux dans chaque département.

» Nous ne savons si le projet de ces admirateurs de M. Gambetta se réalisera; mais nous devons constater que ce serait là un procédé pour compter ses partisans, pour constituer une armée électorale avec tous ses cadres; ce serait enfin une sorte de pré-

voyoucrates — pour me servir de votre argot, — sont supérieurs au style et aux écrivains de la grande presse, qu'ils traitent d'antiquités et d'assommoirs. Non, messieurs les chroniqueurs du demi-monde, vous occupez le premier rang et nous vous suivons dans la décadence et la dégradation systématiques. Nous n'avons plus de mœurs, de principes, de religion, de famille; le foyer est déserté, l'ouvrier vit à l'auberge, l'armée au café, le rentier au cercle, la femme abandonnée — hors de chez elle.

» Pauvre France! Je dis « Pauvre France, » Lucien, parce qu'un peuple qui n'a plus de foyer est bien près de n'avoir plus de patrie.

— Oh! oh!

— Jeunes gens, souvenez-vous que la virilité d'une nation n'est pas toute physique; son moteur brisé, l'édifice social au premier choc s'écroule, et, pourri jusqu'à la moëlle des os, il n'est plus réparable. L'histoire est là. Rome, Babylone, Sodome, quelle leçon! L'ancien était le nouveau. Continuez, messieurs, le nouveau s'abîmera dans la chute gigantesque de ses prédécesseurs.

— Mon oncle, vous me répétez-là les remontrances et les prophéties de Maurice, qui me prêche de garder le silence sur les plaies de notre époque, et de remettre en honneur nos mères et nos femmes en me livrant moins au *delirium tremens* de l'admiration vis-à-vis des divas et des danseuses; il m'en

paration à la résurrection de la candidature officielle, et peut-être même une série de jalons en vue d'un futur plébiscite. »

Etranger.

LA QUESTION D'ORIENT.

La Conférence de Berlin a adopté à l'unanimité le projet de tracé des frontières turco-helléniques élaboré par la France.

Nous n'aurions qu'à approuver, si, après ce vote des diplomates, ne se présentaient deux questions: celle de savoir si la Turquie acceptera et exécutera ce programme et celle de savoir quelle sanction comptent lui donner les puissances, si la Porte le repousse ou ne peut l'exécuter?

En pareille matière, il faut toujours envisager les conséquences.

C'est précisément parce que le projet vient de l'initiative de la France que nous gardons toujours des inquiétudes sur la solution finale; et l'unanimité de la Conférence ne nous dit rien qui vaille, parce qu'elle a pour conséquence de mettre la France au premier rang en cas d'intervention.

Il ne faut pas oublier qu'en cette affaire, si la France a préparé le programme, c'est l'Angleterre qui a pris l'initiative de réunir la Conférence de Berlin. Le cabinet de Londres ne manquera pas, en cas de difficultés nécessitant une action, de nous faire toutes les avances possibles et de nous rappeler la « grande cause des nationalités » qui nous a fait déjà commettre tant de sottises. Il emploiera toutes ses séductions pour nous entraîner à une intervention comme en 1853.

Il ne manquera pas de faire valoir enfin que cette question hellénique est nôtre, puisqu'elle a été soulevée il y a deux ans, au Congrès de Berlin, par M. Waddington.

Mais comme nous le disons, et nous ne cessons de le répéter, du moment que l'Angleterre a cru devoir réveiller les questions orientales, au détriment de la paix européenne, c'est à elle, et à elle seule, que doit incombier la responsabilité et aussi le droit d'agir la première.

C'est sur ce point que nous insisterons toujours.

L'approbation du prince de Bismark et l'initiative de lord Granville nous laissent très-méfiant. L'un ne serait peut-être pas fâché de nous engager dans une aventure lointaine qui lui laisserait ses coudées franches; — l'autre voudrait sans doute nous faire servir la politique anglaise et jouer à son profit le rôle de dupe que nous avons rempli trop souvent.

C'est par crainte de ces deux éventualités que nous avons toujours soutenu une politique d'abstention et de réserve absolue dans ce gâchis oriental, où tout est confusion et danger. Ce n'est pas nous qui avons posé, il y a deux ans, la question d'Orient et qui l'avons réveillée cette année même. Notre gouvernement a commis l'imprudence de prendre en main la cause des Grecs; mais enfin rien n'était compromis encore, puisque cette affaire restait toujours dans le

domaine diplomatique. A cette heure, la question devient plus grave: elle passe de la sphère des négociations dans la sphère d'exécution, par suite du vote de la Conférence. Nous avons donc le devoir de nous retirer purement et simplement du conflit, où nous n'avons que faire, si une intervention devient urgente, et laisser agir l'Angleterre dans une question qu'elle a reprise brusquement et sans doute dans son propre intérêt.

Nous avons donné à la cause hellénique assez de sympathies: nous ne lui devons plus rien; et nous ne sommes pas en mesure de courir les aventures chevaleresques. Si M. de Freycinet n'a pas complètement perdu le sens, il trouvera dans l'unanimité même du vote de la Conférence une excellente raison pour laisser agir les puissances qui manifestent en apparence un si bel accord, et qui ne doivent plus avoir besoin de nous. Que l'Angleterre fasse entendre raison au Sultan et se charge de tout arranger, puisqu'elle a tout mené depuis un mois: mais avant tout que notre pays ne soit engagé en rien et ne donne pas prétexte de querelle à des ennemis, toujours en éveil, qui n'attendent qu'une occasion favorable.

Vendredi dernier était le 65^e anniversaire de la bataille de Waterloo. Le nombre des officiers anglais qui prirent part à cette lutte mémorable est réduit à 46, parmi lesquels on remarque le maréchal sir Charles Yorke, qui était alors capitaine au 44^e de ligne; le général lord Rokey, lieutenant au 3^e régiment des gardes à pied; le général comte d'Albemarle, enseigne au 44^e d'infanterie, et le général sir J. Bloomfield, qui était lieutenant d'artillerie. Un fait remarquable, c'est que parmi les 46 officiers survivants, trois appartenaient au 27^e régiment d'infanterie.

Chronique militaire.

La suppression des tambours ne satisfait certes pas tout le monde. Voici encore une objection qu'on nous adresse :

Les clairons sont beaucoup plus difficiles à recruter que les tambours. Un léger vice des lèvres, des dents, ou, ce qui est pis, une faiblesse de la poitrine, empêchent de jouer de cet instrument difficile et très-fatigant.

En outre, voici une erreur de calcul de M. le ministre de la guerre. Il a dit que la suppression des tambours ferait rentrer 8,000 hommes dans le rang. Mais il a dit aussi qu'on remplacerait le tambour et le clairon existant par compagnie au moyen de deux clairons et de deux élèves-clairons.

C'est juste le double, c'est-à-dire 16,000 hommes sortis du rang.

Nous ne saisissons pas bien l'avantage.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Nouveau succès

DE LA MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR
Au Concours musical du Mans.

Nous avons reçu, hier soir, la dépêche suivante :

« Le Mans, 28 juin, 5 h. 10, soir.

» Succès complet. La musique municipale de Saumur a remporté un premier prix de lecture à vue, un premier prix d'exécution et un deuxième prix de soli.

» La musique sera de retour à Saumur demain mardi, à 9 heures du matin. »

Nous ne saurions trop féliciter nos concitoyens et M. Meyer de ce magnifique résultat. Déjà, à diverses reprises depuis quelques années, nous avons eu l'occasion de mentionner les succès de la musique municipale de Saumur dans plusieurs villes environnantes. Rappelons notamment qu'au mois d'août 1878, lors du grand concours musical de l'Exposition universelle, nos artistes obtinrent deux prix des plus importants (lecture à vue et exécution), dont l'un consistait en une des rares médailles d'or décernées par le jury parisien.

Allons, bravo! messieurs, pour votre nouvelle victoire. Décidément, le succès par vous accompagne et le nombre des médailles qui ornent votre bannière va toujours en s'augmentant.

Nos lauréats du concours du Mans sont

arrivés ce matin à 9 heures et ont été reçus à la gare par le Conseil municipal.

Après quelques paroles de félicitations, la musique a défilé à travers les ponts et la rue Nationale et est descendue à l'Hôtel-de-Ville où un lunch était préparé.

M. Meyer a reçu les témoignages de la sympathie la plus vive de la part de ses concitoyens. Chaque année apporte en effet une nouvelle palme à ses efforts.

L'état-major et les 2^e et 3^e bataillons du 435^e de ligne sont arrivés ce matin à Saumur, venant de Doué.

La musique du régiment était attendue par bon nombre de nos concitoyens qui l'ont accompagnée depuis la rue de Bordeaux jusqu'à la place de la Bilange. On avait servi le meilleur souvenir de cette excellente musique qui s'est fait entendre l'année dernière dans le Square.

On nous assure que la musique du 435^e de ligne donnera un concert ce soir dans le Square. Au moment où nous mettons sous presse, le programme ne nous a point encore été communiqué.

SQUARE DU THEATRE.

Musique du 77^e régiment d'infanterie
Directeur : M. SINNAU.

CONCERT du Mercredi 30 juin 1880,
à huit heures du soir.

Programme.

1^{re} PARTIE.

- 1^o Le Lillois, pas redoublé..... LEROUX.
2^o Le Roi d'Yvetot, ouverture..... ADAM.
3^o Le Trouvère, mosaïque..... VERDI.

2^e PARTIE.

- 4^o Les Cascades, valse..... STRAUSS.
5^o L'Étoile du Nord, fantaisie..... MEYERBERG.
6^o Chant des Bois, polka..... CARRÉ.

Le concert commencera à 8 heures pour finir à 9 heures 1/2.

Nous apprenons que M. Ledemé, ancien substitut du procureur de la République à Saumur, nommé récemment à Lodève, poste de moindre importance, a donné sa démission, ne voulant pas accepter ce changement d'air ou cette épuration, suivant les expressions du jour, qui n'était qu'une révolcation déguisée. Nous ne pouvons que le féliciter de sa détermination. D'ailleurs, il était un de ces magistrats — et ils sont encore nombreux dans la magistrature, ainsi que le prouvent les démissions de ces jours derniers — qui ne capitulent pas avec leur conscience, et qui préfèrent briser leur carrière plutôt que de s'associer, même indirectement, à l'exécution des décrets illégaux du 29 mars.

M. Ledemé, pendant les cinq années qu'il a passées au milieu de nous, s'était fait remarquer par la fermeté de son caractère, l'énergie de ses convictions et un réel talent de parole dont il avait donné des preuves avec une rare indépendance dans de récents procès, touchant de près ou de loin à la politique. Nous ne serions même point étonné qu'on ne lui ait pas pardonné son attitude et que ce soit la cause de sa disgrâce imméritée.

Par décret présidentiel, M. Le Bourg, chef d'escadron d'artillerie à Castres, a été promu au grade de lieutenant-colonel de la même arme.

L'Officiel a publié la liste des industriels français qui ont été médaillés à l'Exposition internationale de Sydney (Australie).

Nous y avons remarqué avec plaisir les noms de deux de nos compatriotes :

MM.

E. Thoreau et fils, de Saumur, à la section des Vins;

Joubert-Bonnaire et C^{ie}, d'Angers, à la section des Fils et Toiles.

ANGERS.

On lit dans le Journal de Maine-et-Loire :

« A propos de l'exécution imminente des décrets du 29 mars et de la dispersion des Jésuites, on nous révèle un détail vraiment instructif en ce qui concerne quatre Jésuites en résidence à Angers, faubourg Saint-Michel.

» Les Révérends Pères Château, Girro, de Beaumont et le Frère Aillery ont été jadis

officiellement chargés par le gouvernement français de remplir à Cayenne les fonctions d'aumôniers. Tous y ont plus ou moins compromis leur santé au service de la France.

Le Frère Aillery a rapporté de son séjour à Cayenne des infirmités qui rendront même difficile son déplacement. Il ne peut marcher sans être soutenu.

Et voilà les hommes qui sont aujourd'hui frappés par le gouvernement. Peut-être trouveront-ils prochainement des protecteurs parmi les amnésés, nous voulons dire parmi leurs anciens clients de Cayenne !!!

Nous apprenons de source certaine, dit l'Étoile, que M. de la Noue, substitut du procureur général d'Angers, a donné sa démission à l'occasion des décrets du 29 mars.

On lit dans le Patriote :

Le pèlerinage du mois de juin a eu lieu vendredi, à Angers, église du Sacré-Cœur. Environ deux mille personnes y ont pris part. Aucun désordre ne s'est produit dans le rassemblement occasionné par cette manifestation religieuse.

Nous lisons dans le même journal :

Dimanche, après-midi, le feu s'est déclaré dans la Maison d'Adam, appelée jadis, on le sait, de l'Arbre de la Vie, et acquise en 1714 par ce noble homme Michel Adam, ancien consul. — Cette demeure, classée comme monument historique, est un des plus curieux et peut-être des plus uniques spécimens de l'architecture du XVI^e siècle. L'incendie, fort heureusement, et surtout grâce aux prompts secours qui sont arrivés de toutes parts, l'a en quelque sorte respectée. Une partie du rez-de-chaussée a seulement souffert, et aussi les marchandises presque en totalité.

C'est vers les 4 heures 1/2 que le feu a pris. Comment? C'est ce qu'il est, quant à présent, difficile d'établir.

M. Malécot, le propriétaire, était absent, et quelques bonnes restées dans la maison, leur toilette faite, se disposaient à sortir quand une noire fumée a donné l'éveil.

M. le préfet, MM. les officiers de gendarmerie, M. le commissaire central étaient présents ainsi qu'un piquet du 77^e.

Le premier étage n'a nullement souffert. Les dégâts, qui sont assez considérables, sont couverts par une assurance de 85,000 francs faite par la Compagnie du Mans, en ce qui concerne les marchandises, et de 50,000 francs faite par l'Union pour la maison même.

POITIERS.

M. Toinet, avocat général à la cour d'appel de Poitiers, vient d'adresser sa démission au ministre de la justice, ne voulant pas prêter son concours aux mesures qui vont être prises par le gouvernement républicain contre les congréganistes et qui répugnent à sa conscience.

Cette décision honore autant l'homme que le magistrat; elle honore également le parquet de Poitiers dont M. Toinet était un des membres les plus distingués. Magistrat intègre, aussi ferme dans la défense de nos lois que généreux dans leur application, orateur brillant, mais toujours clair et droit, M. Toinet laissera à Poitiers le meilleur et le plus durable souvenir. (Journal de la Vienne.)

Le 21^e régiment d'artillerie en garnison à Angoulême arrivera à Poitiers en deux colonnes, les 17 et 18 juillet 1880, pour exécuter ses écoles à feu au champ de tir du plateau de Biard.

Un détachement de 30 officiers et de 50 hommes de troupe appartenant au même corps arrivera à Poitiers par les voies ferrées le 5 juillet, afin de préparer l'installation des hommes et des chevaux et l'exécution des écoles.

NANTES.

Trente-cinq avocats et avoués près le tribunal de Nantes, donnent leur adhésion formelle à la consultation de M. Rousseau concernant les congrégations.

Le transport des personnes décédées se fait encore à Nantes au moyen de brancards avec porteurs, et parfois dans des conditions qui peuvent présenter de graves inconvé-

nients, à raison notamment des distances à parcourir.

Considérant qu'il importe à la dignité de ces cérémonies, qu'à ce mode de transport actuellement en usage à Nantes, soit substitué le transport au moyen de chars funèbres, organisé déjà dans la plupart des villes de France; considérant que le Conseil municipal de cette ville s'est, dans sa délibération du 6 août 1878, formellement prononcé en faveur de cette substitution, le maire de Nantes a pris l'arrêté suivant :

« Art. 1^{er}. — A partir du 27 février 1881, le transport des décédés s'effectuera, en la Ville de Nantes, au moyen de chars funèbres, dits corbillards.

« Art. 2. — Le transport des enfants âgés de moins de 8 ans pourra toutefois avoir lieu, comme par le passé, au moyen de brancards avec porteurs. »

RENNES.

Le conseil de guerre de la 40^e région vient de condamner à la peine de mort le nommé Groult, cavalier au 40^e régiment de hussards, pour voies de fait dans le service envers un de ses supérieurs.

UNE GLOIRE MILITAIRE.

Nous empruntons les lignes suivantes aux Gloires militaires de la France, histoire abrégée, par M. E.-A. Tarnier, ancien examinateur à l'École militaire de Saint-Cyr :

1699-1807. — LE SOLDAT CENTENAIRE.

Qui a jamais entendu parler de Jean Thurel, mort à Tours le 10 mai 1807, à l'âge de 108 ans? Pourquoi cet oubli, pourquoi cet espace de dédain pour ceux dont l'origine est obscure? Comme si l'auteur d'une belle action n'avait pas d'autant plus droit à notre admiration, qu'il est parti de plus bas!... Voici brièvement les états de services de cet homme plein de loyauté, d'honneur et de bravoure, qui a traversé tout un siècle, sans cesser d'avoir l'estime de ceux qui le connaissent et l'éurent sous leurs ordres; de cet homme qui a eu trois de ses frères tués à la bataille de Fontenoy, et un de ses fils médaillé comme vétéran.

En 1746, Thurel, âgé de 17 ans, s'engage dans le régiment d'infanterie de Touraine, et sert avec distinction pendant près de cent ans. En 1733, au siège de Kehl (ville du grand duché de Bade, prise par le maréchal de Berwick), il reçoit un coup de feu dans la poitrine. En 1759, à la bataille de Minden (ville forte de Westphalie, reprise par le maréchal de Broglie sur le prince Ferdinand de Brunswick), Thurel reçoit sept coups de sabre, dont six sur la tête.

En 1787, le régiment de Touraine reçoit l'ordre de se rendre dans l'un des ports de France, afin de s'embarquer. — Que fait Thurel, alors âgé de 88 ans? Va-t-il braver les tempêtes et le feu du ciel? Oui. — On lui propose de faire le trajet en voiture pour se rendre au lieu d'embarquement; il refuse, c'est la première fois qu'il désobéit à ses chefs. — « Il ne m'est jamais arrivé de monter en voiture, dit-il, et ce n'est pas maintenant que je veux commencer. » Bref, il fait la route à pied. — Le 8 novembre de la même année, il est présenté à Louis XVI, qui lui accorde une pension de 300 francs, dont 200 reversibles sur la tête de sa femme, et, après elle, sur celle de chacun de ses enfants. — Plus tard, présenté à Napoléon, il reçoit la croix d'honneur et une pension de 4,200 francs. Il habitait Tours, et lorsqu'il mourut, il servait encore comme vétéran.

Voilà, certes, un nom bien digne d'être cité dans les écoles régimentaires et ailleurs.

Publications de mariage.

Jules Boret, de Saumur, et Marie-Madeleine Montenal, domestique, de Suèvres (Loir-et-Cher).
Jean-Firmin Baraillé, menuisier, et Angèle Chalopin, couturière, tous deux de Saumur.

Faits divers.

La commune d'Emanville (Eure) a été la semaine dernière le théâtre d'un assassinat commis sur la personne de M. Fleury, un vieillard riche et avaré.

Le parquet d'Evreux s'est transporté sur les lieux et a procédé à l'instruction de cette affaire.

A Montauban, samedi matin, dit le Courrier de Tarn-et-Garonne, on a arrêté le sieur Francheries, âgé quatre-vingt-cinq ans, qui a tué à coups de couteau sa femme âgée de quatre-vingts ans.

Le meurtrier avait tenté, après son crime, de se suicider en se noyant dans le Tarn, mais il a été sauvé par un militaire.

Taupin est tombé hier dans un escalier sombre, escarpé, ciré à outrance, et il s'est fortement contusionné.

Il se relève péniblement, et, avec son flegme habituel :

— Dans une maison comme celle-là, dit-il, un chirurgien devrait être attaché à l'escalier.

REVUE FINANCIÈRE.

Paris, 27 juin 1880.

La Bourse, après quelques journées d'indécision, s'est laissée aller à un découragement sans motif. Les cours ont rétrogradé brusquement. Notre 5 0/0 a fléchi à 119.30.

On fait 87.65 sur l'Italien et 76.85 sur le Florin d'or 4 0/0 d'Autriche. La reprise doit être immédiate.

Le groupe des titres de nos sociétés financières garde une attitude bien plus satisfaisante. La Banque de Paris est cependant tombée de 1.175 à 1.120. Mais il faut reconnaître que le patronage accordé par cette société, à l'émission des obligations des chemins andalous, cause dans le public des capitalistes une impression déplorable. L'affaire est depuis longtemps sans crédit et elle ne méritait certainement à aucun égard l'appui qu'elle vient de trouver.

Le Crédit Foncier a reculé de 12.90 à 12.40. C'est l'effet des hausses trop rapides. Les communales nouvelles, vendues aux guichets de la société à raison de 185 francs par titre, continuent à se négocier sur le marché libre de 460 à 470. On recherche à 615 les actions du Crédit Foncier Égyptien qui est une institution absolument analogue à notre Foncier de France.

Il y a également de très-sérieux achats sur les obligations 3 0/0 de la Banque hypothécaire qui vont donner lieu à un nouveau tirage le 10 juillet prochain. La Banque d'Escompte garde presque toute l'avance qu'elle a conquise.

L'adjudication de l'Emprunt Indien est pour cette société un grand et légitime succès. Il faut être hors de pair pour être chargé de négocier le crédit de l'Angleterre. On nous dit que ce placement serait offert au public dans un très-court délai.

La Société Générale française de Crédit groupe toujours autour d'elle une importante clientèle d'acheteurs.

L'extension prise par ses affaires vient de l'obliger à créer dans Paris trois nouveaux bureaux. Ces installations plus larges vont à leur tour déterminer de nouveaux progrès. Les titres sont fort bien tenus aux environs de 730.

Foncière Austro-Hongroise, 315. Fondiaria-Indicelle, 640, soit net à verser 240 francs. La Fondiaria-Vie obtient un classement rapide. Il y a de très-nombreuses demandes sur les actions nouvelles de la Société Générale d'Assurances. La situation de cette affaire justifie toute la faveur des capitaux.

Théâtre de Saumur.

TOURNÉES ARTISTIQUES (7^e ANNÉE)

M. SIMON, administrateur-général.

Vendredi 2 juillet 1880,

UNE SEULE REPRÉSENTATION DONNÉE PAR

M. POREL

ET AUTRES ARTISTES DE L'ODÉON

LES INUTILES

Comédie en 4 actes, de M. Edouard Cadol,

Représentée cette année à l'Odéon avec le plus grand succès.

Distribution. — Paul, M. Porel; Mesnard, M. Valbel; de Trévières, M. Clerh; Desrèves, M. Rebel; Henry Poley, M. Cressonnois; Jean, M. Boudier; le Vidame, M. Boulanger; M^{me} Geneviève, M^{lle} Waldeufel; Pauline, M^{lle} Sisos.

LES FOLIES AMOUREUSES

Comédie en 3 actes, de Regnard.

Distribution. — Crispin, M. Porel; Albert, M. Clerh; Eraste, M. Rebel; Lisette, M^{lle} Marie Kolb; Agathe, M^{lle} Raphaële Sisos.

ORDRE : 1^o Les Inutiles; 2^o Les Folies Amoureuses.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

S'adresser, pour la location, chez M. COUBANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 27 juin 1880.

Versements de 138 déposants (34 nouveaux), 24,733 fr. » c.

Remboursements, 10,437 fr. 62 c.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Pele-

tier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

CREDIT FONCIER DE FRANCE
DEUXIÈME EMPRUNT COMMUNAL
de 500 millions
EN OBLIGATIONS DE 500 FR. 3 0/0
Avec Lots

Entièrement conformes au type des Obligations communales émises le 5 août 1879.

Les titres consistent en Obligations de 500 francs 3 0/0, remboursables en 60 ans, ayant droit à 6 tirages annuels de lots les 5 février, 5 avril, 5 juin, 5 août, 5 octobre, 5 décembre. Chaque tirage comporte :

1 obligation remboursée par	100.000 fr.
1 — — — — —	25.000 »
6 obligations remboursées par 5,000 francs, soit.	30.000 »
45 obligations remboursées par 1,000 francs, soit.	45.000 »

Ce qui fait 53 lots par tirage, pour 200.000 fr. et 318 lots par an pour 1.200.000 fr.

Le 2^e tirage a eu lieu le 5 juin 1880.

Le 3^e tirage aura lieu le 5 août 1880.

Les intérêts des Obligations sont payables le 1^{er} mars et 1^{er} septembre, à Paris, au Crédit Foncier, et, dans les départements, dans toutes les Recettes des Finances.

Les titres sont délivrés sous forme d'Obligations définitives, au fur et à mesure des demandes et moyennant le paiement immédiat de la totalité du dixième d'émission, fixé à 485 francs.

Les demandes sont reçues :

A PARIS : au Crédit Foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, 19 ;

DANS LES DÉPARTEMENTS : chez MM. les Trésoriers-Payeurs généraux et les Receveurs particuliers des Finances.

FINIS d'ASTHME
SUFFOCATION et TOUX
Indication gratuite franco.
Écrire à M. le C^{ie} GLERY à Marseille.

SANTÉ ET ÉNERGIE A TOUS
rendues sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIERE
Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, constipations, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétide en se levant ou après certains plats compromettants : oignon, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants. — 32 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelluani, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N^o 63,476 : M. le curé Comparé, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N^o 99,625. — Avignon, 18 avril 1876. Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 64 ans. — J'avais des oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes avaient échoué, la Revalescière m'en a sauvé complètement. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 41.

Cure N^o 98,614 : Depuis des années je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections de cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PEYLET, instituteur à Cheysoux (Haute-Vienne).

Quatre fois plus nourrissante que la viande; elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 23 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus agités. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAUD; BESSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^{ie} (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (272)

P. GODDET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 JUIN 1880.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	85	40	» 10	Crédit Foncier colonial	425	»	»	C. gén. Transatlantique	642	50	» 2 50
3 % amortissable	87	75	» 25	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1262	50	»	Canal de Suez	1002	50	12 50
4 1/2 %	115	50	» 50	Obligations foncières 1877	365	»	1 25	Société autrichienne	623	75	5
5 %	119	50	» 03	Obligations communales 1879	480	»	»	OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	525	»	»	Obligat. foncières 1879 3 %	478	»	2 50	Est	385	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	508	50	» 1 50	Soc. de Crédit ind. et comm.	725	»	2 50	Midi	393	25	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	238	»	»	Crédit mobilier	640	»	»	Nord	396	75	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	511	»	»	Crédit Foncier d'Autriche	772	50	12 50	Orléans	393	75	»
1865, 4 %	527	50	» 50	Est	755	»	»	Ouest	394	»	»
1869, 3 1/2 %	409	50	» 2 50	Paris-Lyon-Méditerranée	1350	»	5	Paris-Lyon-Méditerranée	395	50	»
1871, 3 %	404	75	» 75	Midi	1035	»	5	Paris-Grand-Ceinture	388	»	»
1875, 4 %	518	»	»	Nord	1647	50	2 50	Paris-Bourbonnais	390	»	»
1876, 4 %	519	»	»	Orléans	1215	»	5	Canal de Suez	575	»	»
Banque de France	3400	»	»	Compagnie parisienne du Gaz	1321	25	6 25				
Comptoir d'escompte	960	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR.

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin	express.
6	45	(s'arrête à Angers)
8	50	omnibus-mixte.
1	25	soir, omnibus-mixte.
3	32	soir, omnibus-mixte.
7	15	soir, omnibus-mixte.
10	37	soir, omnibus-mixte.

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes du matin	direct-mixte.
8	21	omnibus.
9	40	soir, omnibus.
12	40	soir, omnibus.
4	44	soir, omnibus-mixte.
10	28	soir, omnibus-mixte.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

SOCIÉTÉ NATIONALE

D'EXPLOITATIONS DE MINES

AU CAPITAL SOCIAL DE 60 MILLIONS DE FRANCS
Divisé en cent vingt mille Parts d'intérêts
(SOCIÉTÉ CIVILE)
Met en vente 60,000 Parts de 500 francs au prix de 625 francs l'une.

Aluifoux, Antimoine, Argent, Barite, Cobalt, Cuivre, Etain, Fer, Manganèse, Mercure, Nickel, Or, Ocre, Plomb argentifère, Soude, Spath fluor, Zinc, etc.

La SOCIÉTÉ NATIONALE D'EXPLOITATIONS DE MINES est placée sous le haut patronage de deux cents membres pris dans les sommités sociales.

Le rôle du Comité de Patronage est de soutenir de son appui moral une œuvre d'un grand intérêt pour le pays.

Président du Comité de Patronage :

M. le Vice-Amiral CHOPART, Grand-Croix de la Légion-d'Honneur, membre du Conseil de l'Ordre, etc.

Vice-Présidents :

MM. Son Altesse Royale le Prince Philippe DE BOURBON ;
Le Prince DE LUCINGE et DE FAUCIGNY ;
S. E. le Duc D'ALBE et DE BERWICK, Grand d'Espagne de première classe, Grand-Croix de la Légion-d'Honneur.

Délégués du Comité de Patronage :

M. le Vice-Amiral vicomte de CHABANNES CURTON LA PALISSE, Vice-Président de la Société d'Encouragement pour l'Industrie Nationale, Grand-Officier de la Légion-d'Honneur, ancien Membre du Conseil de l'Ordre de la Légion-d'Honneur, Grand-Croix des Ordres de Saint-Maurice et Saint-Lazare, d'Isabelle-la-Catholique, de Sainte-Anne de Russie, du Medjidié, etc., etc.
M. Hector-Denis DUBOIS, négociant, ancien président du Conseil d'administration des Sociétés de Secours Mutuels, ancien président du Conseil d'administration de l'Union de Crédit Mutuel Commercial, membre de plusieurs autres Sociétés Philanthropiques, membre de plusieurs Chambres syndicales.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

M. OZENNE, ancien Secrétaire Général du Ministère du Commerce, ancien Ministre, Grand-Officier de la Légion-d'Honneur, etc., etc.

Membres :

MM.
Le général de division DE BONNEMAINS, Grand-Croix de la Légion-d'Honneur, etc. ;
CARTELLIER, Jurisconsulte et Economiste ;
Edme CHEVILLOTTE, ancien Colonel d'artillerie, ancien Directeur de l'artillerie, à Lorient, Commandeur de la Légion-d'Honneur, Chevalier de l'Ordre du Bain, etc. ;
DARQUIÉ, propriétaire de Mines ;
GAUTHIER, propriétaire de Mines ;

Son Altesse Sérénissime le Prince DE LA TOUR D'AUVERGNE-BOUILLON ;

PÉRIGORD, duc DE MONTMORENCY, propriétaire ;
NADAULT DE BUFFON, Président de la Société des Sauveteurs Hospitaliers Bretons, ancien Avocat général près la Cour d'appel de Rennes, Président de Chambre honoraire, officier de l'Instruction publique, officier de la Légion-d'Honneur, Grand-Croix de plusieurs Ordres ;
PAULET aîné, propriétaire de Mines ;
REGIS-VIERNE, négociant ;
Le marquis DE VIRIEU, propriétaire ;
VIRLET D'Aoust, Ingénieur civil des Mines, Chevalier de la Légion-d'Honneur, Croix-d'Or du Sauveur de la Grèce, membre de plusieurs Sociétés savantes, etc.

La Société est formée pour l'Exploitation de Mines métalliques situées en France, dans la Lozère, l'Ariège, les Vosges, Sainte-Marie-aux-Mines, en Espagne, en Portugal, en Italie, etc.

Les Mines sont apportées à la Société franches et quittes de toutes dettes ou hypothèques.

Elles n'ont été admises qu'après les vérifications et examens minutieux d'ingénieurs nombreux et renommés.

L'énumération des Mines constituant la propriété de la Société se trouve avec les rapports des ingénieurs, donnant le revenu aussi consciencieux que possible de chaque Mine, dans des documents tenus à la disposition du public.

Les Rapports des ingénieurs approuvés par les sommités de la science évaluent, après de fortes réductions, les revenus annuels de l'exploitation de ces Mines à des sommes bien supérieures à cent millions de francs. Mais, en ne prenant qu'une

faible partie de ces évaluations, on est fondé à dire que le produit atteindra et même dépassera annuellement le capital social.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

250 francs en souscrivant ;
125 — le 1^{er} août 1880 ;
125 — le 1^{er} octobre ;
125 — le 1^{er} janvier 1881.

On souscrit : au Siège de la Société, 14, rue de la GRANGE-BATELIERE, Paris.

La cote officielle sera demandée.
On souscrit, sans frais, chez M. NORBERT ESTIBAL, Banquier, 100, rue de Richelieu, à Paris.

Tous coupons échus ou à échoir et toutes leurs cotées sont reçues en paiement. N. B.

Les preneurs de titres n'ont qu'à remplir le Bulletin ci-dessous et l'adresser avec le premier versement de 250 francs.

BULLETIN D'ACHAT

Je soussigné demeurant à déclare acheter au prix de 625 fr. parts de 500 francs DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE D'EXPLOITATIONS DE MINES, conformément au prospectus de vente. Je verse à l'appui de ma demande la somme de m'engageant en outre à effectuer les versements ultérieurs.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

ENSEMBLE OU SÉPARÉMENT,
Au Pont-Fouchard, commune de Bagnaux,

GRANDE MAISON

Ayant terrasse sur la route, cour, servitudes et grand jardin derrière.

Au Vau-Langlais, commune de Bagnaux, PAVILLON, pressoir, servitudes, jardin ; le tout clos de murs.

Joignant l'immeuble ci-dessus, 61 ARES DE VIGNE, affés d'arbres fruitiers, avec bassin.
S'adresser audit notaire. (390)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE BELLE MAISON

Située au Pont-Fouchard, sur la route,

Avec servitudes et beau jardin garni d'arbres fruitiers, et contenant environ 30 ares.

S'adresser, pour traiter, à M. BOURNILLER, propriétaire à Saumur, rue Beaurepaire, ou au notaire. (350)

A VENDRE

UN GREFFE DE JUSTICE DE PAIX

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTEMENT

BELLE MAISON BOURGEOISE

Avec cour, remise, écurie et jardin.

Située rue Beaurepaire, n^o 25.

S'adresser à M. LORRAIN-BOUCHEREAU, 20, rue Saint-Jean, ou à M^e MÉHOUAS, notaire. (103)

ON DEMANDE UN JEUNE HOMME de 14 à 15 ans pour apprendre le commerce. S'adresser au bureau du journal.

MAISON

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

Rue du Marché-Noir, n^o 14,

Composée de :

Cinq chambres à coucher, salon, salle à manger, cuisine et jardin.

S'adresser à M. NANCÈUX, quai de Limoges, n^o 66, à Saumur. (289)

A VENDRE

UNE BONNE PAIRE DE MEULES

De 1 mètre 70 cent.

Bluterie, tournants et virants d'un moulin à cavier.

S'adresser à M. Félix DAVY, rue des Moulins, à Saumur. (282)

A VENDRE

Pour cause de départ,

GRANDE QUANTITÉ

DE VINS VIEUX

De Varrains et de Chinon.

S'adresser à M. GRASSET, Grande-Rue, n^o 23.

50 FR. DE COUVERTURE

suffisent pour faire des opérations de Bourse.

SEULE MAISON envoyant tous les jours franco une dépêche gratuite donnant le compte-rendu et les cours de la Bourse du jour.

DÉPÊCHE PARISIENNE

8, Place de la Bourse, 8, PARIS. (283)

50, BOULEVARD SAINT-GERMAIN

ENCRE NOUVELLE

MATHIEU-PLESSY *



Croix de la Légion d'Honneur à l'Exposit. univ. de 1867.

ENCRE NOUVELLE Double Violet

A COPIER

Adoptée par toutes les grandes Administrations.

DÉPÔT CHEZ TOUS LES PAPETERIES

UN MÉNAGE demande une

place : le mari comme jardinier, la femme pour le service de la basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur, demande un clerc.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

5 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage. Une jurisprudence rurale. Des recettes hygiéniques et d'économie domestique. Ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

LE CONSEILLER DE L'ÉPARGNE
Propriété de la
BANQUE GÉNÉRALE DES INTÉRÊTS FRANÇAIS
Sera adressé gratuitement tous les Dimanches, et pendant une année, à titre d'essai, à toute personne qui justifiera de sa qualité d'Abonné à un Journal Conservateur.
Adressez les demandes à M. le Directeur, 477, Boulevard St-Germain, Paris.

Troisième Edition.
LETTRES
SUR
LE BEAU EN LITTÉRATURE
Par M. l'abbé MÉRIT,
Curé de Saint-Pierre de Saumur, ancien professeur de rhétorique.
En vente chez M. DÉZÉ.
Saumur, imprimerie de P. GOBET.